



---

PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE ET DE RECONNAISSANCE  
DES MEMBRES DU PERSONNEL RETRAITÉ

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
1. DÉFINITIONS .....	3
2. OBJECTIFS DU PROGRAMME .....	3
3. ACTIVITÉS DESTINÉES AUX FUTURS RETRAITÉS .....	3
4. ACTIVITÉS DESTINÉES AUX PERSONNES RETRAITÉES .....	4
4.1 RECONNAISSANCE DU DÉPART À LA RETRAITE .....	4
4.2 ACCÈS À CERTAINS SERVICES DU CÉGEP .....	4
4.3 POSSIBILITÉ DE CONTRIBUTION AUX ACTIVITÉS ET AU RAYONNEMENT DU CÉGEP .....	4
4.4 SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES PERSONNES RETRAITÉES .....	4
5. RESPONSABILITÉS .....	5

## INTRODUCTION

Au fil des années, le personnel du Cégep contribue de manière déterminante à la réalisation de sa mission éducative, au développement de sa communauté et à la qualité des services offerts aux étudiantes et aux étudiants.

Les personnes retraitées demeurent des membres précieux de la grande communauté du Cégep. Leur expérience, leurs valeurs et leur attachement à l'institution continuent d'alimenter un sentiment d'appartenance qui dépasse la durée de leur carrière active. Leur présence et leur implication contribuent ainsi au rayonnement du Cégep, au maintien de sa réputation et au renforcement de ses liens avec la collectivité.

Conscient de cette contribution unique et de l'importance d'accompagner son personnel dans la transition vers la retraite, le Cégep met en place le présent *Programme de préparation à la retraite et de reconnaissance des membres du personnel retraité*. Ce programme vise à soutenir la préparation à la retraite, à reconnaître l'apport des années de service et à favoriser la participation continue des personnes retraitées à la vie du Cégep, lorsqu'elles le désirent.

Par ce programme, le Cégep souhaite exprimer sa gratitude, maintenir un lien durable et témoigner de l'importance que revêtent les personnes retraitées dans l'histoire, l'identité et le rayonnement de l'institution.

### 1. DÉFINITIONS

**Retraité** : Personne ayant pris sa retraite du Cégep.

**Futur retraité** : Personne envisageant de prendre sa retraite dans un horizon de cinq (5) ans.

### 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans le respect des objectifs et des principes directeurs de la *Politique de gestion des ressources humaines du Cégep*, le présent programme vise à :

- Reconnaître la contribution des personnes employées dont l'engagement, au fil des années, a soutenu la mission du Cégep, l'actualisation de son projet éducatif et le maintien de son excellente réputation;
- Maintenir des liens durables avec les personnes retraitées, qui demeurent d'importants témoins et ambassadeurs du Cégep;
- Offrir l'occasion aux personnes retraitées intéressées, de s'impliquer bénévolement dans des activités en lien avec la mission du Cégep.

### 3. ACTIVITÉS DESTINÉES AUX FUTURS RETRAITÉS

Afin de soutenir adéquatement les membres du personnel dans leur préparation à la retraite, le Cégep s'engage à les accompagner, dans la mesure de ses moyens, à mettre en place les activités suivantes :

- Offrir des sessions de préparation à la retraite;
- Fournir des services-conseils ou des références concernant les bénéfices liés à la retraite et l'état du dossier de la personne employée;
- Proposer, lorsque cela est approprié, des modalités de retraite progressive, des congés sans traitement ou des réductions de temps de travail favorisant une transition vers la retraite.

#### **4. ACTIVITÉS DESTINÉES AUX PERSONNES RETRAITÉES**

Afin de soutenir et de valoriser les personnes retraitées, le Cégep s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

##### **4.1 RECONNAISSANCE DU DÉPART À LA RETRAITE**

Le Cégep organise annuellement un événement visant à souligner le départ à la retraite des membres de son personnel. À cette occasion, un présent est remis à chaque personne retraitée qui peut être accompagnée d'une personne de son choix (conjoint, ami, enfant).

##### **4.2 ACCÈS À CERTAINS SERVICES DU CÉGEP**

Le Cégep détermine la liste des avantages accessibles aux personnes retraitées, ainsi que les modalités pour en bénéficier.

Chaque personne retraitée reçoit l'information nécessaire concernant les avantages auxquels elle a droit.

##### **4.3 POSSIBILITÉ DE CONTRIBUTION AUX ACTIVITÉS ET AU RAYONNEMENT DU CÉGEP**

Les personnes retraitées peuvent contribuer à diverses activités soutenant la mission du Cégep, telles que la participation aux Portes ouvertes du Cégep, la remise des diplômes, la rédaction de volumes pour la communauté étudiante, la figuration lors de simulation ou à diverses activités de la Fondation (Foire du livre, etc.)

##### **4.4 SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES PERSONNES RETRAITÉES**

Le Cégep favorise les liens entre les nouvelles personnes retraitées et l'Association des personnes retraitées en apportant, dans la mesure de ses moyens, son soutien pour l'organisation et le déroulement de ses activités.

Le Cégep reconnaît que l'Association des personnes retraitées du Cégep de Sainte-Foy contribue au rayonnement de l'établissement par sa participation officielle auprès d'associations de personnes retraitées et d'ânés de la Capitale nationale, par la participation de plusieurs de ses membres aux activités de l'AREQ de la région de Québec et par sa participation à l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec.

## 5. RESPONSABILITÉS

- **La Direction générale :**

Elle est responsable de l'application du présent programme et de l'autorisation des avantages offerts aux personnes retraitées.

- **La Direction des ressources humaines :**

Elle est responsable de l'organisation, de la coordination et du soutien des activités prévues au programme.

- **Les Directions des unités administratives :**

Elles collaborent à la mise en œuvre des activités et initiatives prévues dans le programme.

---

Programme adopté par la Régie de Direction le 21 avril 2026